



RÈGLE 15 - PLAQUAGE PORTEUR DU BALLON MIS AU SOL

DÉFINITION

Il y a plaquage lorsque le porteur du ballon est tenu par un ou plusieurs adversaires et qu'il est mis au sol.

Un porteur du ballon qui n'est pas tenu n'est pas « plaqué » et dans ce cas, il n'y a pas de plaquage.

Les joueurs adverses qui tiennent le porteur du ballon et l'amènent au sol sont appelés « plaqueurs » dès lors qu'ils vont eux-mêmes au sol.

Les joueurs adverses qui tiennent le porteur du ballon sans aller au sol ne sont pas des « plaqueurs ».



Plaquage

15.1 OÙ UN PLAQUAGE PEUT-IL AVOIR LIEU ?

Un plaquage ne peut avoir lieu que dans le champ de jeu.

15.2 CAS OÙ IL NE PEUT Y AVOIR UN PLAQUAGE ?

Lorsque le porteur du ballon est tenu par un adversaire et qu'un coéquipier du porteur du ballon se lie à lui, il y a formation d'un maul et un plaquage ne peut plus avoir lieu.

15.3 DÉFINITION DU TERME « MIS AU SOL »

- (a) Si le porteur du ballon a un ou deux genoux au sol, il est « mis au sol ».
- (b) Si le porteur du ballon est assis sur le sol ou sur un autre joueur lui-même au sol, il est « mis au sol ».

15.4 PLAQUEUR

CPP

(a) Lorsqu'un joueur plaque un adversaire porteur du ballon et qu'ils vont tous les deux au sol, le plaqueur doit immédiatement lâcher le joueur plaqué.

CPP

(b) Le plaqueur doit immédiatement se relever et s'écarter du joueur plaqué et du ballon.

CPP

(c) Le plaqueur doit se relever avant de jouer le ballon.

SANCTION : coup de pied de pénalité (a, b, c)

15.5 JOUEUR PLAQUÉ

CPP

(a) Un joueur plaqué ne doit pas se coucher sur, au-dessus ou près du ballon pour empêcher ses adversaires d'en prendre possession et il doit s'efforcer de libérer immédiatement le ballon pour que le jeu puisse se poursuivre.

CPP

(b) Un joueur plaqué doit immédiatement passer le ballon ou le lâcher. Il doit également se relever ou s'éloigner immédiatement.



Le joueur plaqué doit immédiatement lâcher le ballon



Le joueur plaqué doit immédiatement lâcher le ballon

CPP

(c) Un joueur plaqué peut lâcher le ballon en le posant au sol dans n'importe quelle direction, à condition que cette action soit effectuée immédiatement.

CPP

(d) Un joueur plaqué peut lâcher le ballon en le poussant au sol dans n'importe quelle direction, sauf vers l'avant, et à condition que cette action soit effectuée immédiatement.

CPP

(e) Un joueur plaqué doit immédiatement libérer le ballon si des adversaires sur leurs pieds essayent de jouer celui-ci.

(f) Si le mouvement exercé sur un joueur plaqué le conduit dans l'en-but, il peut marquer un essai ou faire un touché en but.

SANCTION : coup de pied de pénalité (a, b, c, d, e)



Un joueur plaqué près de la ligne de but peut tendre les bras et placer le ballon au sol sur la ligne de but ou au-delà, pour marquer un essai ou faire un touché en but

(g) Si des joueurs sont plaqués près de la ligne de but, ils peuvent immédiatement tendre les bras et placer le ballon au sol sur la ligne de but ou au-delà, pour marquer un essai ou faire un touché en but.

15.6 AUTRES JOUEURS

CPP

(a) Après un plaquage, tous les autres joueurs doivent être sur leurs pieds lorsqu'ils jouent le ballon. Les joueurs sont sur leurs pieds si aucune autre partie de leur corps n'est au contact du sol ou au contact de joueurs au sol.

SANCTION : coup de pied de pénalité

(b) Après un plaquage, tout joueur qui est debout sur ses pieds peut tenter de lutter pour la possession du ballon et le prendre des mains du porteur du ballon.



Après un plaquage, tous les autres joueurs doivent être sur leurs pieds lorsqu'ils jouent le ballon



Joueur qui n'est plus sur ses pieds et qui joue le ballon lors d'un plaquage

CPP

- (c) Lors d'un plaquage ou près d'un plaquage, tout autre joueur qui arrive pour jouer le ballon doit le faire en arrivant en arrière du ballon et directement en arrière du ou des joueurs impliqués dans le plaquage le(s) plus près de sa (leur) ligne de but.

SANCTION : coup de pied de pénalité

CPP

- (d) Un joueur qui obtient la possession du ballon doit le jouer soit en le passant, soit en le bottant, soit en le portant sans délai.

SANCTION : coup de pied de pénalité



Joueurs qui ne sont plus sur leurs pieds et qui jouent le ballon lors d'un plaquage

CPP

- (e) Un joueur qui le premier obtient la possession du ballon ne doit pas aller au sol sur le lieu ou près du lieu de plaquage, sauf s'il est plaqué par un adversaire.

***SANCTION** : coup de pied de pénalité*

CPP

- (f) Un joueur qui le premier obtient la possession du ballon lors d'un plaquage ou près d'un plaquage peut être plaqué par un adversaire à condition que ce dernier plaque en arrivant du côté de sa propre ligne de but et en arrière du ou des joueurs impliqués dans le plaquage le(s) plus près de sa (leur) ligne de but.

***SANCTION** : coup de pied de pénalité*

CPP

- (g) Après un plaquage ou près d'un plaquage, aucun joueur au sol ne doit empêcher un adversaire de prendre possession du ballon.

CPP

- (h) Après un plaquage, aucun joueur au sol ne doit pas plaquer ou tenter de plaquer un adversaire.

CPP

- (i) Un adversaire peut prendre le ballon des mains ou des bras d'un joueur plaqué qui tente de mettre le ballon au sol sur la ligne de but ou au-delà pour marquer un essai, mais l'adversaire ne doit pas botter le ballon.

***SANCTION** : coup de pied de pénalité (g, h, i)*

Exception : **Ballon pénétrant dans l'en-but.** Après un plaquage près de la ligne de but, si le ballon a été lâché et a pénétré dans l'en-but, tout joueur, y compris un joueur au sol, peut faire un touché à terre.

15.7 PRATIQUES INTERDITES

CPP

- (a) Aucun joueur ne peut empêcher le joueur plaqué de passer le ballon.

CPP

- (b) Aucun joueur ne peut empêcher le joueur plaqué de lâcher le ballon et de se relever ou de s'en écarter.



A la suite d'un plaquage, aucun joueur ne peut tomber sur ou au-delà de joueurs au sol

CPP

(c) Aucun joueur ne peut tomber sur ou au-delà du joueur plaqué.

CPP

(d) Aucun joueur ne peut tomber sur ou au-delà de joueurs au sol à la suite d'un plaquage, avec le ballon entre eux ou près d'eux.

CPP

(e) Des joueurs sur leurs pieds ne doivent pas charger un adversaire qui n'est pas près du ballon ou lui faire obstruction.

CPP

(f) Il peut y avoir danger si un joueur plaqué ne lâche pas le ballon ou ne s'en écarte pas immédiatement ou s'il est empêché de le faire. Dans ce cas, l'arbitre accordera immédiatement un coup de pied de pénalité.

SANCTION : coup de pied de pénalité (a, b, c, d, e, f)

15.8 DOUTES SUR LE JOUEUR FAUTIF

Si le ballon devient injouable lors d'un plaquage et si l'arbitre ne peut déterminer quel est le joueur qui a enfreint la Règle, il ordonnera immédiatement une mêlée au bénéfice de l'équipe qui progressait avant l'arrêt de jeu ou, si aucune équipe ne progressait, à l'équipe attaquante.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES F.F.R.

1 - DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUTES LES COMPÉTITIONS DES CATÉGORIES C ET D

1.1 - Obligation de plaquer avec les deux bras.

Nota : « L'armer du bras » constitue un plaquage dangereux.

1.2 - Toute forme de plaquage dangereux doit être sanctionnée sans faiblesse (Règle 10.4.e).

1.3 - Toute percussion ou plaquage avec la tête en avant vers l'adversaire ou vers le sol est interdite.

1.4 - A la suite d'un plaquage, le ballon étant libéré, les joueurs qui arrivent au soutien ne peuvent entrer au contact avec l'adversaire que dans la zone de plaquage (un mètre autour du ballon). Cette récupération peut être individuelle ou collective et dans ce dernier cas, les joueurs devront être liés avant l'affrontement avec l'adversaire.

1.5 - En cas de non-respect des dispositions prévues ci-dessus (les fautes s'analyseront de manière individuelle ou collective), l'arbitre doit :

- soit adresser une mise en garde verbale et accorder un coup de pied de pénalité à l'équipe non fautive,*
- soit sanctionner le joueur fautif par une exclusion temporaire,*
- soit sanctionner le joueur fautif par une exclusion définitive.*

2 - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX COMPÉTITIONS DES MOINS DE 17 ANS « TEULIÈRE » ET « CADETS TERRITORIAUX ».

2.1 - Interdiction de plaquer au-dessus de la taille.

Le plaquage doit intervenir à l'aide des deux bras, le porteur du ballon étant saisi entre la taille et les chevilles.

2.2 - Cependant, un deuxième joueur, appelé « bloqueur », peut, outre le plaqueur, saisir le porteur du ballon au niveau des bras, cela dans le seul but de disputer le ballon ou d'empêcher une passe.

2.3 - Tout joueur porteur du ballon ne peut aller volontairement au sol sans avoir été plaqué (sauf pour faire un touché à terre en en-but).

Sanction : coup de pied de pénalité